

Domaine	Design
Filière	Bachelor Design mode
Titre du module	Fondamentaux techniques 4
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	44TM
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	9 ECTS
Semestre	Semestre 4
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé le Modules Fondamentaux techniques 3
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Informatisation collection 2 : concevoir des dessins techniques, des planches de collections et gérer leur suivi informatique afin de se constituer une base de données. Acquérir une méthodologie de travail liée à Adobe Illustrator. Comprendre le fonctionnement général du logiciel.
Contenu et formes d'enseignement	Informatisation collection 2 : enseignement alternant théorie et pratique afin de développer certains automatismes permettant de maîtriser la création directe à l'écran.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les enseignant-e-x-s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus dans leur ensemble sera évaluée par les l'enseignant-e-x-s concerné-e-x-s (travail 3D, travail 2D, rédaction de texte et présentation orale), chaque aspect devient un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : Informatisation collection 2 : évaluation d'un dossier personnel que l'étudiant-e-x est invité-e-x à commenter. Connaissances testées à l'aide d'un QCM. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	S.Schechinger
Responsable du module	Lutz Huelle
Descriptif validé le	11.07.2023
Par	Nina Gander

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO